

45 conseillers
communautaires

REUNION DU 26 MARS 2019

La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.

Etaients présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, **Pour BAIVES** : M. Claude GARY, **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER, **Pour FERON** : Jean ROGER, **Pour FOURMIES** : Mme Sarah GONTIER, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, Mme Amandine TROCLET, **Pour GLAGEON** : Mme Brigitte MOREAU, **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART, **Pour OHAIN** : M. Alain RATTEZ, Mme Lydie BUREL, **Pour TRELON** : M. François LOUVEGNIES, M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE, **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Marc TROCLET, Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, **Pour WILLIES** : M. Bruno LALLEMANT.

Etaients absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Lydie LAVENDOMME a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX, **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, **Pour GLAGEON** : M. Bernard CHAUDERLOT a donné pouvoir à Mme Brigitte MOREAU, **Pour WIGNEHIES** : Mme Dominique CESAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TROCLET.

Etaients absents ou excusés : **Pour Anor** : M. Gérard ALLAIRE, **Pour FERON** : Jean-François BAUDRY, **Pour FOURMIES** : Mme Valérie DUFOSSET, Mme Claudine DACQUET, M. Christian MARQUET, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, M. Jean-Paul LAJEUNESSE, **Pour GLAGEON** : M. Alain LOUBERT, **Pour TRELON** : Mme Geneviève BONDU.

131a NUMERIQUE : SIGNATURE DE LA CONVENTION FEDER ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-AVESNOIS ET LA VILLE DE FOURMIES - MANDAT ADMINISTRATIF POUR LE PRESIDENT DE LA CCSA

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le recrutement d'un numéricien à la fois par la ville de Fourmies et la Communauté de Communes dont le temps de travail est partagé entre les deux collectivités (respectivement 25h/10h semaine)

Suite à l'approbation en conseil communautaire du 23 juin 2017 du Schéma Directeur des Usages et Services du territoire (SDUS) et afin de pouvoir porter des projets de manière commune pour mieux coordonner les besoins du territoire et pouvoir atteindre plus facilement les minimas requis pour une demande de Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), une **convention entre la CCSA et la commune de Fourmies** a été rédigée pour définir les engagements respectifs des partenaires.

Cette convention définit les responsabilités de chaque structure quant au portage du dossier de demande FEDER. Elle établit aussi certaines bases quant à la mutualisation de poste du Numéricien.

La convention définit la CCSA comme chef de file portant la responsabilité vis-à-vis du service instructeur de bien coordonner l'établissement de la demande des partenaires pour le FEDER. Son représentant (le Président) représente ainsi le territoire et les partenaires auprès du service instructeur. En tant que chef de file, la CCSA peut demander aux partenaires de faire un état des lieux de leur avancement dans les projets afin de mener collectivement tous les projets à terme et dans les temps.

Cette convention est une obligation pour toute demande qui comprend plusieurs partenaires.

Monsieur le Président poursuit en expliquant que pour le respect des délais, il est fortement conseillé par le service instructeur, de donner un **mandat administratif au Président de la CCSA** afin qu'il puisse, durant toute la durée des projets FEDER, signer tout document administratif nécessaire à la constitution de la demande de subvention FEDER.

Le conseil communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Président,

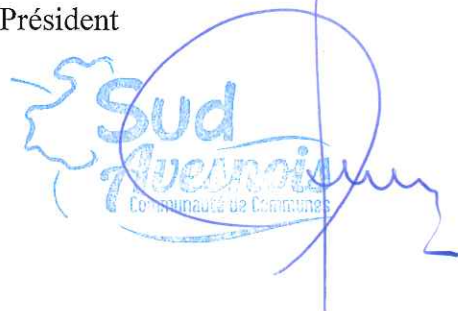
A l'unanimité :

VALIDE le projet de convention FEDER à intervenir entre la ville de Fourmies et la Communauté de Communes Sud Avesnois.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DONNE mandat au Président pour la signature de tout document administratif nécessaire à la constitution de la demande de subvention FEDER.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président



The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized cursive mark. Below the signature is the official logo of the 'Communauté de Communes Sud Avesnois'. The logo consists of a stylized map outline of the region, with the text 'Sud Avesnois' in a large, bold font and 'Communauté de Communes' in a smaller font below it.